



Les animaux comme “êtres sensibles”

Étudiez ces trois documents :

Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.

Article L214-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime

Joël a déjà vu des porcelets se traîner à terre, l'abdomen ou le crâne à demi dévoré par les vers qui ont éclos des oeufs que ne cessent jamais de pondre les mouches. Alors que lui et Serge remplissent à tour de bras des brouettées de merde qu'il déversent dans la gueule insatiable de la fosse à purin et ils passent les truies à la pomme à eau et au désinfectant avant qu'elles expulsent leurs petits, pour les débarrasser des germes qui les souillent continuellement, inévitablement, et souillent leurs mamelles qui contamineront les porcelets à leur tour.

Car tout dans le monde clos et puant de la porcherie, n'est qu'une immense infection patiemment contenue et contrôlée par les hommes, jusqu'aux carcasses que l'abattoir régurgite dans les supermarchés, même lavées à l'eau de Javel et débitées en tranches roses puis emballées avec du cellophane sur des barquettes de polystyrène d'un blanc immaculé, et qui porte l'invisible souillure de la porcherie, d'infimes traces de merde, les germes et les bactéries contre lesquels ils mènent un combat qu'ils savent pourtant perdu d'avance, avec leurs petites armes de guerre : jet à haute pression, Cresyl, désinfectant pour les truies, désinfectant pour les plaies, vermifuges, vaccins contre la grippe, vaccin contre la parvovirose, vaccin contre le syndrome dysgénésique et respiratoire porcin, vaccin contre le circovirus, injections de fer, injections d'antibiotiques, injections de vitamines, injections de minéraux, injections d'hormone de croissance, administration de compléments alimentaires, tout cela pour pallier à leur carences et leur déficiences volontairement créées de la main de l'homme.

Extrait de *Règne Animal*, Jean-Baptiste Del Amo, 2016

Des conditions de vie effroyable, une souffrance omniprésente

Les images filmées en octobre et novembre 2024 dans ces 8 élevages des Côtes-d'Armor en Bretagne montrent une réalité glaçante :

- truies encagées : enfermées dans des cages étroites, elles ne peuvent même pas se retourner. Leur détresse est palpable.
- porcelets mutilés : les porcelets subissent des mutilations comme la coupe systématique de la queue sans anesthésie, une pratique illégale.
- cochons engrangés : ils passent leur vie enfermés dans des bâtiments, sans aucun accès à l'extérieur. Ils sont entassés les uns contre les autres dans de petits enclos.
- insalubrité : les animaux sont élevés sur un sol ajouré en béton, au-dessus de la fosse à lisier. Les bâtiments sont sales. Des cadavres sont en décomposition avancée.
-

L'association L214 réitère son appel à E.Leclerc pour que l'enseigne s'engage à respecter les critères du Pig Minimum Standards. Cette politique minimale demande :

- le respect strict de la réglementation dans les élevages porcins,
- l'interdiction des mutilations pratiquées sur les cochons (coupe des queues, section des dents, même partielles),
- la mise en place d'enrichissements comme de la litière,
- la fin de l'enfermement des truies reproductrices en cages individuelles.

Extrait de *8 élevages de cochons : enquête accablante sur E. Leclerc*, Communiqué de presse de l'association L214, 2025

Questions

- En quoi l'article L214-1 du Code rural n'est-il pas respecté dans les deux exemples ci-dessus ?
- Cet article de loi est-il suffisant pour protéger les animaux ? Donnez 3 exemples de situations pourtant admises mais où cet article n'est pas respecté.
- D'après ces 3 documents, quel débat public l'association L214 tente-t-elle de soulever ?

Correction

En quoi l'article L214-1 du Code rural n'est-il pas respecté dans les deux exemples ci-dessus ?

L'article L214-1 du Code rural stipule que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». Or, les images tournées par L214 dans les élevages bretons montrent au contraire des conditions contraires à cette exigence : les truies enfermées dans des cages ne peuvent ni se déplacer ni exprimer leurs comportements naturels (fouir, allaiter librement). Les cochons ont tous la queue coupée, une mutilation systématique pratiquée pour éviter les morsures en situation de promiscuité, mais qui va à l'encontre du respect de l'intégrité physique.

Enfin, la présence d'animaux blessés, malades ou agonisants sans soins constitue une violation manifeste de l'obligation de veiller au bien-être des animaux sensibles. Ces pratiques ne respectent donc pas les « impératifs biologiques » définis par la loi.

Cet article de loi est-il suffisant pour protéger les animaux ? Donnez 3 exemples de situations pourtant admises mais où cet article n'est pas respecté.

La loi L214-1 a une valeur symbolique forte, puisqu'elle reconnaît la sensibilité animale. Mais en pratique, elle reste insuffisante, car elle ne définit pas précisément ce que sont des « conditions compatibles » et laisse place à des interprétations. Trois exemples illustrent cette limite :

- L'élevage en cage : légal en France pour les poules pondeuses ou les truies gestantes, alors qu'il empêche toute liberté de mouvement et va à l'encontre de leurs besoins biologiques.
- La castration ou la coupe de la queue des porcelets sans anesthésie : tolérées dans certaines conditions, alors qu'elles causent de la douleur et de la souffrance.
- Le transport d'animaux vivants sur de longues distances : autorisé par la législation européenne, même dans des conditions extrêmes de chaleur ou de froid, alors que les animaux subissent un stress intense.

Ces pratiques montrent que, bien que la loi proclame la sensibilité animale, elle n'interdit pas des systèmes qui la contredisent dans les faits.

D'après ces 3 documents, quel débat public l'association L214 tente-t-elle de soulever ?

L214 est une association de défense des animaux utilisés comme ressources alimentaires (viande, lait, œufs, poissons). Lanceuse d'alerte, L214 souhaite changer le regard que notre société porte sur les animaux et interroger la légitimité de les faire souffrir ou de les tuer sans nécessité. Les missions de L214 s'articulent autour de 3 axes :

- Soulever la question animale auprès des citoyens et dans le débat public.
- Faire reculer les pires pratiques d'élevage, de transport et d'abattage.
- Réduire le nombre d'animaux tués en démocratisant l'alimentation végétale.